

Intervention dans le cadre du futur Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

Séance plénière commune conseil régional /CESER du 20 octobre 2017

Une intervention au nom du groupe AESS réalisée par Algue Vanmaeldergem et Caroline Auger

Monsieur le Président du Conseil Régional
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les conseiller-e-s régionaux,
cher-e-s collègues,

Cette intervention est faite au nom du groupe des Associations de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement. Elle sera faite à deux voix.

Nous vous proposons d'utiliser le temps qui nous est dévolu pour nous poser collectivement cette question

Que voulons-nous pour les jeunesses de demain ?

Les jeunesses. Nous utilisons le pluriel. Ce pluriel est important. Aujourd'hui il renvoie à une part reléguée des jeunes. Souhaitons que demain notre société ne divise plus, que les jeunesses elles mêmes soient inclusives. Pour que le pluriel de jeunesses nous renvoie non plus aux jeunes fragiles mais à la richesse de multiples parcours positifs.

Que voulons-nous pour les jeunesses de demain ?

Déjà, que les jeunes soient parties prenantes des réponses à apporter à cette question. Pour cela changeons notre regard sur les jeunesses considérées comme inexpérimentées ou illégitimes dans la prise de décision. Reconnaissons leur cette légitimité— nous sommes tous des experts d'usage, reconnaissons les façons diverses de s'exprimer ...parfois moins institutionnalisées. Soyons prêts à revoir notre fonctionnement démocratique : ses temps et ses formes.

Que voulons-nous pour les jeunesses de demain ?

Aujourd'hui quelle pression est mise sur les jeunes. Ils doivent inventer une nouvelle manière de travailler, être créatifs, co-auteurs de leur destin, relever le défi du chômage, être mobiles, être à l'aise avec le numérique... Mais cette capacité est intrinsèquement liée aux ressources familiales, sociales, financières.... Un jeune sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. La question des ressources est un sujet brûlant que les politiques publiques se doivent de prendre en compte, compte tenu notamment des critères relatifs aux bénéficiaires du RSA qui en font un dispositif non accessible aux moins de 25 ans.

Que voulons-nous pour les jeunes de demain ?

Des jeunes inscrites dans leur territoire. Ce qui implique de définir des projets de jeunesse pour les territoires qui soient fondés sur un diagnostic territorial partagé adossé sur la mise en réseau des acteurs de proximité autour d'un projet commun pour les jeunes.

Maintenant que nous avons fait état d'une partie de nos rêves pour les jeunes de demain, posons-nous cette question : quelle ambition Régionale est nécessaire ?

Nous souhaitons voir assumer par le conseil Régional une politique privilégiant des mesures correctives à même d'enrayer des inégalités : C'est la vocation première d'une politique publique et il y a urgence. Cela passe par :

- des actions de long terme favorisant l'accueil et le maintien des populations sur les territoires avec une attention particulière pour les territoires ruraux et péri-urbain, les villes moyennes désertées,
- des actions visant les populations les plus fragilisées : jeunes en premier lieu, (mais pas que...), car c'est un enjeu pour l'attractivité de notre région, sa vitalité, mais aussi pour y assurer le maintien des populations,
- des investissements dans les équipements à vocation collective et partagée, et cela concerne aussi bien les transports que les équipements à vocation sociale, sportive, culturelle, socio-culturelle, ou proposant des services de base et qui répondent aux besoins des plus précaires et ou éloignés des services aux publics.

Nous souhaitons qu'à travers le SRADDET, la Région assume son rôle de chef de file des politiques jeunes conféré par la loi. Nous voulons qu'elle aille au delà des nombreuses mesures individuelles déjà mises en place via ses compétences d'attribution et que cela se traduise aussi dans sa politique d'aménagement. Une condition pour réaliser cet objectif passe aussi par un rôle de planification stratégique assumé par la collectivité dans le domaine des compétences partagées, au premier rang desquelles, je le rappelle, l'Éducation Populaire.

Mesdames, Messieurs, Merci de votre attention